

Guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire



Camp Plein Soleil

Ce guide de mesures de protection (version 6) est valable à partir du 13 septembre 2021 jusqu'à sa révocation.

Il sera adapté selon les modifications des mesures sanitaires recommandées par le Conseil Fédéral.

Basé sur le plan de protection modèle de la Confédération et sur le modèle développé par Groups AG pour les hébergements de groupes en Suisse (version 3 du 13.09.2021)

La Colonie est membre de Groups AG.



Introduction

Selon la modification de l' « Ordonnance COVID "Situation particulière" » du 28 octobre 2020, tous les établissements d'hébergement en Suisse sont tenus d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de protection. L'annexe de l'ordonnance et les modifications du 28 octobre 2020 précisent ce qu'un plan de protection doit couvrir. Ce modèle tient compte de ces règles de base et les applique pour une utilisation dans les hébergements collectifs.

Le Conseil fédéral étend l'utilisation du certificat

08.09.2021

A partir du **13 septembre**, le certificat COVID sera obligatoire aux endroits suivants (dès 16 ans):

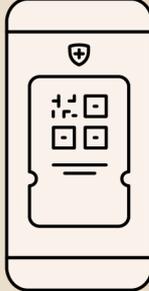
Restauration à l'intérieur

-  Restaurants et bars
-  Discothèques et salles de danse

Culture, sport et loisirs à l'intérieur

-  Musées et bibliothèques
-  Lieux de loisirs
-  Zoos
-  Casinos
-  Centres de fitness et établissements sportifs
-  Entraînements*
-  Piscines couvertes et parcs aquatiques
-  Répétitions de musique et de théâtre*

***Exceptions:** répétitions ou entraînements en groupes fixes (max. 30 personnes), manifestations religieuses ou servant à la formation d'une opinion politique et groupes d'entraide (max. 50 personnes).





Le certificat COVID est disponible pour les personnes vaccinées, guéries ou ayant un résultat de test négatif, sous forme papier ou sur une application.

Manifestations à l'intérieur*

-  Représentations théâtrales ou séances de cinéma
-  Événements sportifs
-  Concerts
-  Événements privés hors domicile (p. ex. mariages)

Grandes manifestations à l'extérieur

-  Manifestations de plus de 1000 personnes



Lieu de travail: les employeurs peuvent intégrer le certificat dans leur plan de protection à certaines conditions et après consultation du personnel.



Hautes écoles: la décision de rendre le certificat obligatoire relève des cantons et des hautes écoles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Informations détaillées dans l'ordonnance COVID-19 situation particulière.

À compter du 29 octobre 2020, les logements de groupe sont également considérés comme des établissements publics. Les manifestations dans les établissements publics sont définies dans [l'Ordonnance COVID-19 situation particulière](#).

Les règles de base de la Confédération suivantes sont à appliquer :

1. les règles d'hygiène
2. **les participants d'un groupe âgés de 16 ans et plus doivent toujours être munis d'un certificat COVID** (vaccinés, testés ou guéris). (Les enfants avant leur 16e anniversaire n'ont pas besoin d'un certificat COVID, mais leurs accompagnateurs adultes oui). En contrepartie, les hébergeurs peuvent renoncer aux autres mesures de protection (limitation de capacité, distance, cloisons, obligation de s'asseoir pour consommer, masques de protection ...).

Seule exception : manifestations sans certificat COVID : Une exception à l'obligation de certificat n'est possible que s'il s'agit d'un groupe permanent de 30 personnes maximum connues de l'organisateur. Ils sont soumis à l'obligation de porter des masques, à la limitation de la capacité aux deux tiers et à l'interdiction de consommer.

Les certificats COVID sont donc obligatoires pour tous les hôtes de plus de 16 ans qui utilisent un hébergement collectif avec cuisine et salle à manger.

Le plan de protection pour l'hébergement en gestion autonome sous COVID-19 de la Colonie de Ravoire ci-après décrit les exigences auxquelles doit satisfaire notre logement de groupe qui peut reprendre son activité conformément à l'Ordonnance 2 COVID-19. Ces directives s'adressent à la direction de la Colonie. Elles permettent de fixer les mesures de protection internes à appliquer avec la participation de nos collaborateurs (concierge, bénévoles, membres du comité, etc.) dans le cadre de l'hébergement sans prestation culinaire.

Les hébergements de groupe en gestion autonome sont officiellement remis aux locataires (responsable du groupe/partie contractuelle) lors d'une remise des locaux. Pendant la période de location, de la remise des clés à la restitution des clés, le locataire est responsable du respect des règles découlant de l'«Ordonnance COVID "Situation particulière"» du gouvernement fédéral. C'est pourquoi le plan de protection pour les hébergements de groupe est accompagné d'un guide pour les locataires d'hébergements collectifs. L'exploitant du logement est responsable de la mise en œuvre du plan de protection. Le locataire est tenu de suivre les directives du guide.

Logement de groupe concerné

Nom de l'hébergement de groupe	Adresse
 Camps Plein Soleil	Colonie de Ravoire Rte de la Colonie 2 1928 Ravoire www.camp-pleinsoleil.ch Tel. 079 302 11 87 Responsable : Guillaume Bonvin Président Tel. 079 385 44 42

1. Hygiène des mains

Toutes les personnes dans l'établissement se nettoient régulièrement les mains.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		Éviter tout contact physique inutile (par exemple, serrer la main)
		Couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection.
	Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon. S'il en manque, un désinfectant pour les mains est nécessaire.	<input type="checkbox"/> apporté par le groupe <input type="checkbox"/> fourni par le logement de groupe: - le savon - désinfectant pour les mains à disposition à chaque étage. Une bouteille de désinfectant par participant-e est recommandée et relève de la responsabilité des locataires.
	Éviter le plus possible de toucher les objets et les surfaces.	Si possible, laissez les portes ouvertes pour éviter de les toucher.

2. Obligation de fournir la preuve des certificats COVID

Les certificats COVID sont toujours obligatoires pour chaque participant du groupe à partir de 16 ans pour l'utilisation appropriée de l'hébergement de groupe, y compris la cuisine et le réfectoire.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Preuve d'un certificat COVID valide pour chaque participant à partir de 16 ans	<p>Le locataire a vérifié les certificats COVID de tous ses participants avant l'arrivée et confirme leur intégralité et leur validité à l'occasion de la remise de la maison en signant ce guide.</p> <p>Si la validité des certificats COVID n'est pas suffisante pour la durée du séjour (surtout dans le cas de personnes testées !), l'organisateur/responsable du groupe est responsable de la prolongation des certificats/renouvellement des tests ou du départ en temps voulu des personnes concernées.</p>

3. Remise des lieux

de l'hébergement de groupe

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Le locataire doit prendre rendez-vous avec le concierge avant son arrivée.	Le locataire convient avec l'hébergeur du nombre définitif de participant-e-s et de l'heure exacte d'arrivée.
		La remise des lieux et l'instruction ont lieu entre le concierge et une ou deux personnes de l'équipe des responsables du groupe (locataires) qui sont autorisées à signer. Les participant-e-s attendent à l'extérieur en respectant la règle de la distance ou arrivent plus tard.

4. Nettoyage

Le logement est remis au locataire entièrement nettoyé conformément au plan de protection. Pendant le séjour, le locataire est responsable du nettoyage.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au moins une fois par jour.	Les surfaces, les objets quotidiens (clés, poignées de porte, cadres de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, robinets, poignées de fenêtre, machines de cuisine, télécommandes) sont nettoyés, au moins une fois par jour avec un produit de nettoyage adéquat et sont remis à sec.
	Laver la vaisselle au lave-vaisselle après chaque utilisation	La vaisselle, les verres et les couverts sont nettoyés au lave-vaisselle.
	Manipulation sûre des déchets	Les poubelles de la maison seront vidées par le locataire au moins une fois par jour et déposées dans un conteneur fermé devant la maison (molk).
	Éviter tout contact avec des déchets potentiellement infectieux.	Éviter de toucher aux déchets. Utiliser toujours des aides (balai, pelle).
		Porter des gants jetables lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage.
	Assurer un échange régulier d'air	Le locataire doit assurer un échange d'air régulier et suffisant dans toutes les pièces. Règle générale : aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.
	Literie mise à disposition	Si la literie est mise à disposition, celle-ci est disponible directement dans les chambres signalées comme occupées en début de séjour. Elle sera retirée à la suite du séjour et déposée sur chaque étage dans les bacs à disposition. Chacun est responsable de sa literie.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Chiffons de nettoyage jetables ou changement quotidien des chiffons de nettoyage.	Si possible, utiliser des chiffons jetables et les jeter correctement ou changer les chiffons de nettoyage quotidiennement et les laver à au moins 60 degrés.

5. Personnes atteintes du COVID-19

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Protection contre l'infection	En cas de symptômes, les personnes malades sont testées. D'autres mesures seront prises sur instruction des services médicaux cantonaux.

6. Information

Le loueur (ou son adjoint, tel que le concierge) informe le locataire (partenaire contractuel/responsable principal) en détail des exigences fédérales lors de la réservation, avant l'arrivée et lors de la remise du logement.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Information des groupes	L'affiche de l'OFSP "Nouveau coronavirus : voici comment nous protéger" est affichée dans la zone d'entrée et dans toutes les salles principales. Il ne faut pas les enlever.
		Le locataire reçoit <input checked="" type="checkbox"/> Guide <input checked="" type="checkbox"/> Liste des chambres <input checked="" type="checkbox"/> Liste de matériel avant le séjour (si possible 14 jours avant).
		Le locataire doit remettre un exemplaire signé du guide et une liste de chambres remplie au loueur à son arrivée. Les listes de chambres remplies sont remises aux autorités en cas d'infection afin de faciliter le traçage des chaînes d'infection. Les données seront entièrement détruites dans les 14 jours suivant le départ (sauf pour les documents contractuels).
	Rendez-vous pour la remise des locaux	Le groupe prend un rendez-vous à l'avance pour la remise des locaux.

7. Management

Le locataire (responsable principal) est chargé de l'instruction de toute son équipe et de tous les participant-e-s de son groupe.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Vérification des certificats COVID des participants et organisation éventuelle de tests pendant le séjour afin de maintenir la validité des certificats COVID.	Voir le point 2 ! Veuillez noter que les capacités de test dans la destination du voyage sont limitées et doivent donc être clarifiées et réservées par l'organisateur (le locataire) avant l'arrivée.
	Instruction de l'équipe des responsables de groupe	Formation de l'équipe des responsables sur les mesures d'hygiène, la manipulation des matériaux de protection et le contact sûr avec les participant-e-s
	Organisation de l'équipe de responsables	Travailler toujours dans les mêmes équipes pour éviter les mélanges.
	Assurer les stocks	<input type="checkbox"/> Savon pour les mains (fourni par la Colonie) <input type="checkbox"/> Serviettes jetables (fournies par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Désinfectant (fournis en partie par la Colonie) <input type="checkbox"/> Produits de nettoyage (fournis par la Colonie) <input type="checkbox"/> Torchons (fournis par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Gants jetables (à charge du locataire) <input checked="" type="checkbox"/> Masques de protection (à charge du locataire)
	Information des participant-e-s et contrôle de la conformité	Le locataire doit informer tous les participant-e-s des mesures comportementales et contrôler régulièrement leur mise en œuvre.

8. Autres mesures de protection

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Droit de domicile	Le locataire est conscient que le propriétaire peut faire usage de son droit de domicile si les mesures de protection prescrites par la Loi ne sont pas respectées par le locataire et son groupe. Un avertissement verbal sera donné, en cas de récidive, l'expulsion du groupe sera effectuée.

Annexes

Annexes
Liste de chambres avec le détail de l'occupation maximale (nombre de personnes)
Liste de matériel pour les locataires

Conclusion

Ce document a été remis et expliqué à chaque membre de l'équipe de responsables du groupe :

Oui Non

**Tous les participants du groupe disposent
d'un certificat COVID valide:**

Oui Non

Personne responsable de la mise en œuvre et des contrôles réguliers:

Nom et prénom en lettre imprimés: _____

Signature: _____

Lieu, date: _____

Liste de matériel selon le guide des mesures de protection COVID

Nous demandons à nos locataires d'apporter le matériel suivant en quantité suffisante :

- Guide des mesures de protection COVID (légalement signé)
- Liste de chambres avec les noms et prénoms de tous les participant-e-s et de l'équipe des responsables
- Masques de protection
- Linge de lit propre : au moins un drap et la taille d'oreiller
(le sac de couchage seul ne suffit pas)
- Produits de nettoyage
- Désinfectant pour les mains (uniquement les bouteilles individuelles).
- Serviettes jetables
- Chiffons de nettoyage (jetables) pour les tables.
- Gants jetables
- Sacs à ordures sont disponibles à la Colonie et facturés
- Papier toilette

Liste de chambres de l'hébergement de groupe :

Veillez renvoyer cette liste de chambres entièrement remplie au plus tard le



_____ (date) à:

Adresse de retour : info@camp-pleinsoleil.ch

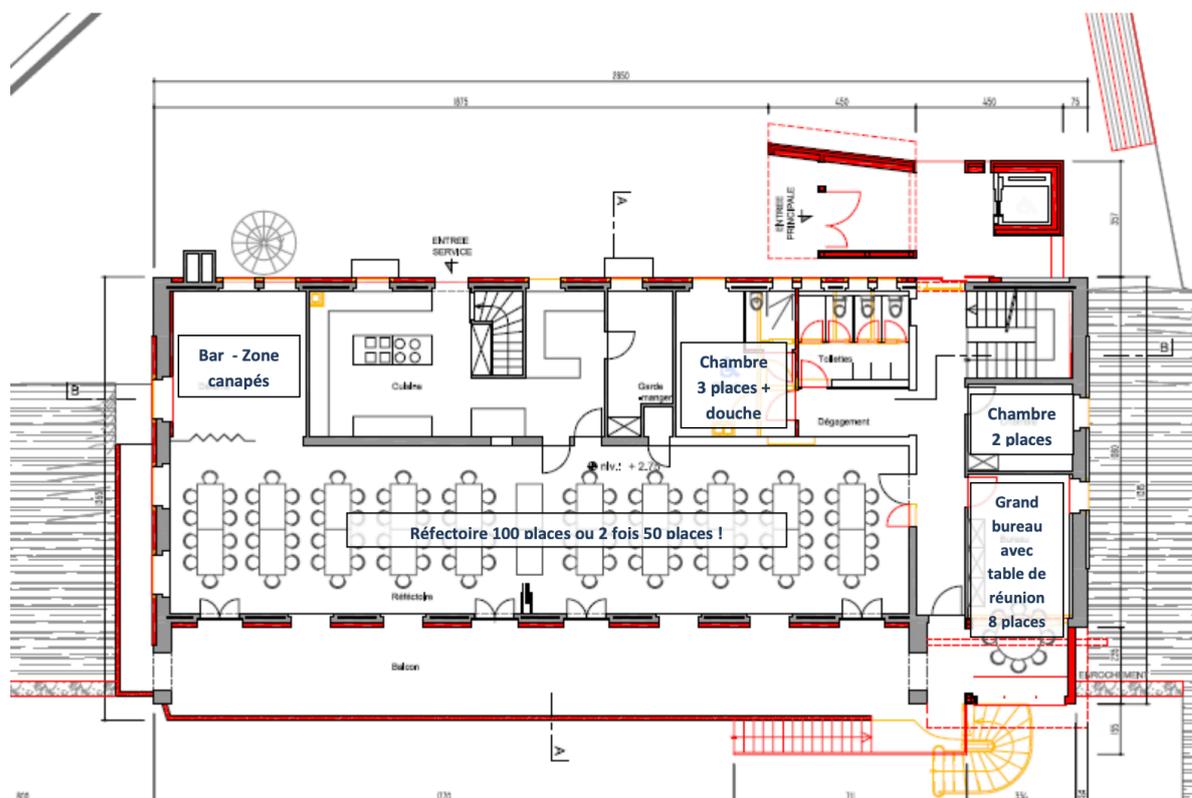
Pour toutes les manifestations :

En tant que locataire, vous devez veiller à ce que les membres de votre groupe soient déjà familiarisés avec cette disposition des chambres à leur arrivée. C'est la seule façon d'assurer une occupation ordonnée des locaux tout en respectant les distances.

Rez-de-chaussée

1 Chambre 1 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

2 Chambre 2 à 1 lit à étage et 1 lit, soit 3 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		



1er étage

1 Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

2 Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

3 Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

4		
Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

5		
Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

6		
Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

7		
Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

8 Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

9 Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

10 Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

2e étage

1		
Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

2		
Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

3		
Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

4		
Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

5		
Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

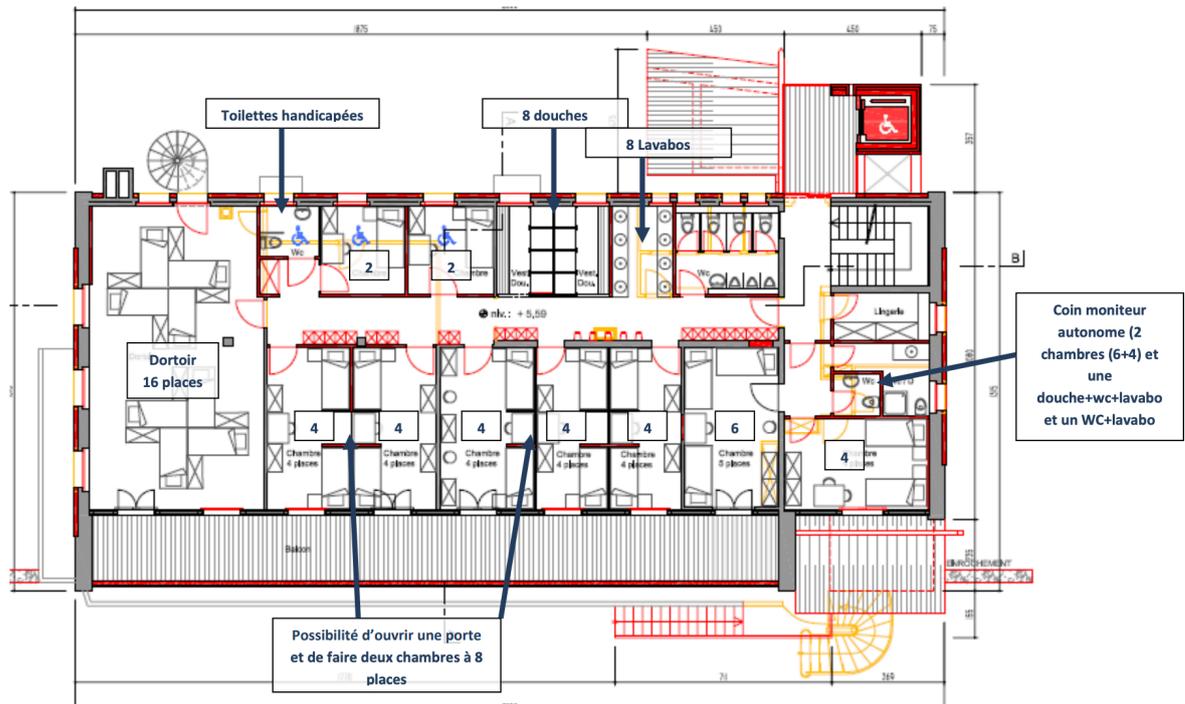
6		
Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

7		
Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		

8 Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

9 Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		

10 Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
2		



Lieu, date: _____

Signature du responsable du groupe : _____